

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les communes de Commercy et de Vaucouleurs



ENTRE

La Commune de Vaucouleurs

Représentée par Francis FAVE, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ...21 Mars 2023

La commune de Commercy

Représentée par Jérôme LEFEVRE, Maire autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 mars 2023

La communauté de Commune Commercy-Void-Vaucouleurs

Représenté par Francis LECLERC, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 ...Mars 2023.

Ci-après désignées par les collectivités bénéficiaires,

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète du département de la Meuse, Madame Pascale TRINBACH

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

L'ANAH,

Représenté Jérôme DUMONT, Président du conseil départemental de la Meuse Délégation de compétence du 13/03/2019 conclue entre le département de la Meuse et l'Etat (art L301.5.1 et suivant du code la construction et de l'habitat

d'autre part,

AINSI QUE :

La région Grand Est, Représentée par Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand Est, Ci-après désignée par « **la Région** » ;

Le Conseil Département de la Meuse, Représenté par Jérôme DUMONT, Président,

Ci-après désignée par « **le Département** » ;

La Banque des Territoires, Représenté par Mme Magali DEBATTE, Directrice régionale Grand Est
Ci-après désignée par « **la BDT** » ;

L'Etablissement Public Foncier du Grand Est, Représenté par Alain TOBOUL, Directeur, Ci-après désignée par « **l'EPFGE** » ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne, Représenté par Richard PAPAZOGLU, Président,
Ci-après désignée par « **la CCI** » ;

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale du Grand Est, Représenté par Christophe RICHARD Président,
Ci-après désignée par « **la CMA** » ;

L'Office Public de l'Habitat de la Meuse, représenté par Sylvie MERMET GRANDFILLE,
Ci-après désignée par « **l'OPHM** » ;

LE Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Meuse représenté par

Ci-Après désigné par « le Caue »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des **Plans Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des ter-

ritoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités telles que Commercy et Vaucouleurs d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Vaucouleurs et de Commercy ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion **d'avril 2021**.

Malgré les avancées différenciées dans la définition des stratégies de développement des communes de Vaucouleurs et de Commercy, il a été décidé d'une signature collective en prévoyant des enrichissements à venir.

La convention-cadre se veut évolutive et intégrera par voie d'avenants les différents éléments de conclusion des études en cours ou à venir, et les évolutions des programmes d'actions.

La présente convention-cadre valant ORT remplace la convention d'ORT préexistante et l'abroge.

1) Présentation du territoire

Au sein de la région Grand Est, la Meuse est un département essentiellement rural de 185 000 habitants, structuré par un réseau de petites villes, à l'est de l'agglomération nancéenne qui en compte 250 000. La Préfecture de Bar-Le-Duc (16 000 habitants) et la ville historique de Verdun (18 000 habitants) drainent l'économie de l'ouest du département et du nord du département.

A. La Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs

La Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs, créée en 2016 suite à la Convention-cadre PVD Commercy Vaucouleurs - V7 Fev 2023 4/48

loi Notre, regroupe les anciens territoires des communautés de communes de Commercy, de Void et de Vaucouleurs. Ce territoire de 710 km² comporte près de 23 000 habitants, répartis dans 54 communes.

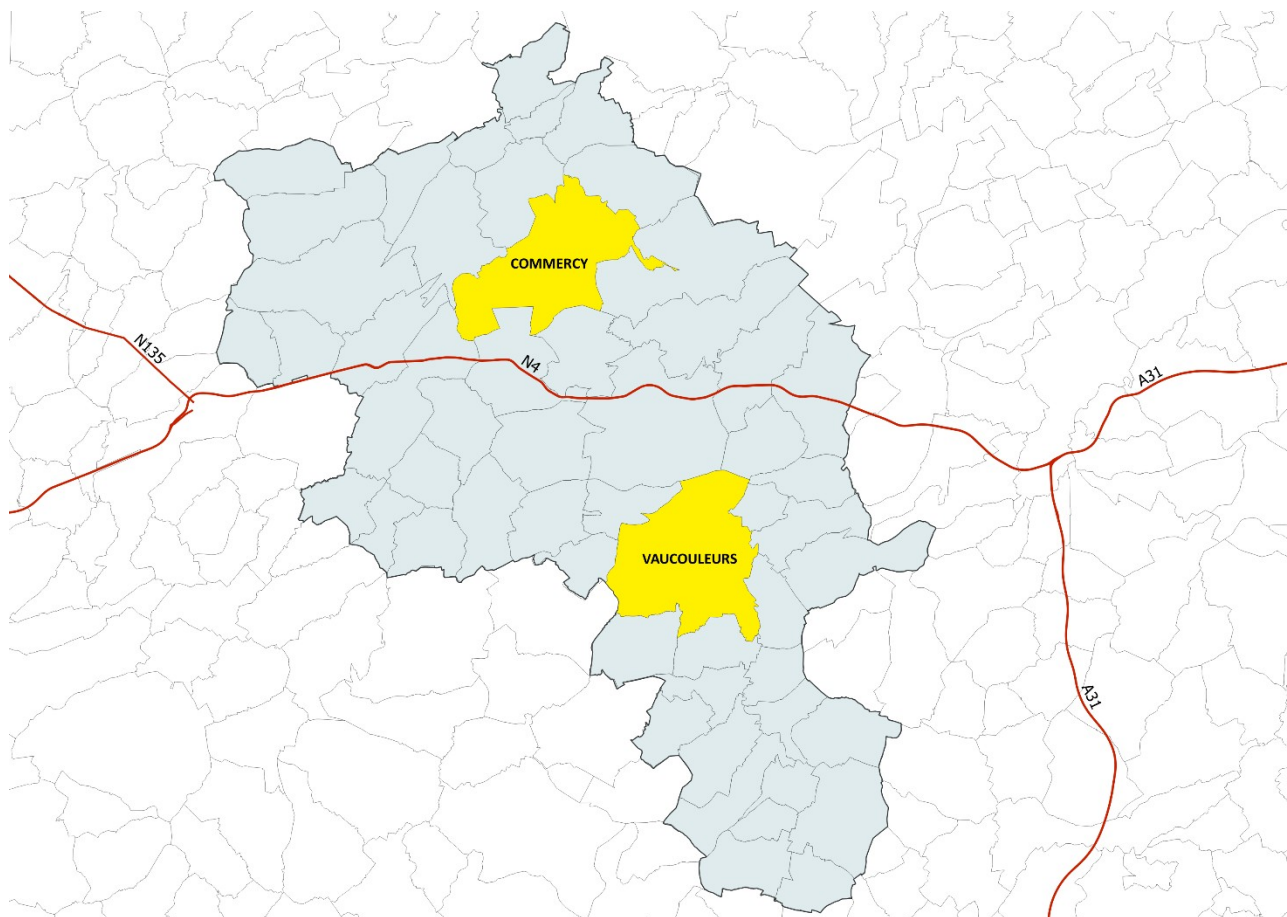
Collectivité meusienne de la région Grand-Est, la Communauté de communes se situe à la limite des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle, entre le Pays du Barrois (Bar-le-Duc) et le Toulois (Toul). Cette situation lui confère une place stratégique grâce à sa proximité des pôles urbains voisins (Nancy, Toul, Neufchâteau, St Dizier), et à sa connexion avec des infrastructures structurantes comme la Nationale RN4 et la ligne TER Nancy Bar le Duc.

Territoire rural comme la plupart des territoires de la Meuse, la communauté de communes a une densité de 31,7 habitants au km² contre 96,6 habitants par km² au niveau national. Si le territoire connaît un vieillissement important de sa population, ce solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire positif (avec de nouveaux arrivants de plus de 40 ans), permettant une situation démographique stable.

On note cependant des disparités de développement entre les communes sur l'axe menant à Nancy et celles de l'arrière-pays. Les quatre communes de Commercy, Vaucouleurs, Void, et Euville concentrent près de 50 % de la population, alimentée par les 2 bassins d'emploi que constituent Commercy et Vaucouleurs.

Comme l'ensemble de la vallée de la Meuse, le territoire a souffert, dans les années 1980-1990, de la réduction de ses activités industrielles traditionnelles (métallurgie, textile) puis en 2013 de la fermeture du 8ème Régime d'Artillerie à Commercy. Néanmoins, le territoire a su retrouver des points d'appui pour sa croissance : Implantation de l'usine Safran et du groupe John Cockerill.

Par ailleurs, la communauté de communes présente certains atouts touristiques, structurés autour des sites johanniques à Vaucouleurs, de la madeleine et du château Stanislas à Commercy.



B. La commune de Vaucouleurs



La commune de Vaucouleurs compte 1936 habitants (*données INSEE 2018*), et se situe au Sud de Commercy et de Void, la liaison se faisant via la RD 964.

Ville-centre de l'ancienne Communauté de communes du Val des Couleurs, celle-ci compte de nombreux équipements scolaires, sportifs et de santé. Aujourd'hui, Vaucouleurs est le 2^e bassin d'emploi de la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs, fusionnée en 2017, et constitue un pôle employeur structurant du territoire, surtout industriel et tertiaire (avec la persistance d'industries textile, notamment l'usine Lacoste).

Ses services et activités lui confèrent donc un rôle de centralité pour un bassin de vie de 5.500 personnes.

Par ailleurs, Vaucouleurs fait partie des communes johanniques de France, et présente plusieurs atouts touristiques en lien, jouxtant le centre-bourg. Notamment, la Chapelle Castrale, le musée Jeanne d'Arc et le patrimoine bâti du centre-ville attirent de nombreux visiteurs (5000 visiteurs estimés) chaque année, et l'ont poussée à développer un projet paysager et touristique autour de ces sites (aménagement des « coteaux johanniques ») et renforcer ses liens avec le site médiéval du château de Gombervaux. La commune a également postulé au label « Petites cités de caractère ».

Ainsi, la commune de Vaucouleurs a souhaité engager une réflexion autour de la requalification de son centre-bourg et de l'amélioration de son offre en équipements et commerces de proximité, pour répondre au mieux aux besoins de ses habitants, actifs et visiteurs.



C. La commune de Commercy

La commune de Commercy, avec ses 5 500 habitants, est la 3^{ème} ville et 2^{ème} Sous-Préfecture du département de la Meuse. La ville se trouve sur l'axe Paris/Nancy/Strasbourg (à 5 mn de la Nationale 4), à proximité du sillon lorrain (pôle métropolitain d'un million d'habitants et de taille 23 7/48

européenne) et à 20 mn de l'axe nord-sud qui traverse la France (Marseille, Luxembourg, Amsterdam).

Commercy constitue la ville-centre d'un arrière-pays au caractère résolument rural, et assure le rôle de pôle de services, de commerces, d'équipements (scolaire, santé, petite enfance ...), de tourisme et de mobilité. En effet, 3 autres communes périphériques (de 1 000 h à 2 000 h), quatre communes de moins de 400 h et deux communes de moins de 200 habitants, sont dans la zone d'achalandise de Commercy.

Souhaitant mener une stratégie de revitalisation globale de son centre-bourg, la commune s'est attelée à améliorer l'habitabilité de son cœur ancien, via différents dispositifs incitatifs et coercitifs (OPAH, ORI, permis de louer), et à préserver et valoriser son patrimoine, touristique et industriel ... En parallèle, la collectivité a entamé une réflexion sur la requalification de ses espaces publics, pour rendre commerces et équipements attractifs, et redonner la part belle aux mobilités douces. Cette stratégie s'articule avec la volonté de la commune de poursuivre un développement urbain harmonieux, limitant l'étalement urbain (construction d'un écoquartier en ville), tout en assurant le maintien de son économie productive, en concertation avec les entreprises du territoire.

2) Résumé des dispositifs existants

A. Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

A l'échelle régionale :

- Le **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été adopté par le Conseil Régional du Grand Est le 22 novembre 2019. Il porte une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Il fixe trente règles et mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette stratégie. Les documents d'urbanisme infra (SCoT, PLU(i)) doivent être compatibles avec le SRADDET.
- Le **S.R.D.E.I.I.** (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation)
- Le **P.R.S.** (Projet Régional de Santé) de l'ARS.
- Programmes européens : Programmes Opérationnels **FEDER, FSE** ; programme **GAL LEADER**

A l'échelle départementale

- **SDAGE** : Le territoire de la Communauté de communes se trouve dans le SDAGE de la Meuse qui fait l'objet d'un Plan d'action Opérationnelles Territorialisé
- **P.D.P.D.** (Plan Départemental de Prévention de la Délinquance)

- **P.D.H.** (Plan Départemental de l'Habitat) - en cours de révision
- **P.D.A.L.H.P.D.** (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)

A l'échelle intercommunale

- **SCoT** : Le 19 mai 2003, un périmètre de **SCoT** englobant le territoire de la Communauté de communes de Commercy, de la communauté de communes du Val des Couleurs, du SIVOM des Sources de l'Aire, et du canton de Void-Vacon a été arrêté par le Préfet de la Meuse. La communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs, compétente en matière de SCoT, a lancé l'élaboration de ce SCoT par délibération du 13/03/2019. L'élaboration est en cours.
- **PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial.** La Communauté de communes a délibéré le 14 novembre 2018 et l'étude est en cours.

A l'échelle communale

- **PLU** : la ville de Commercy est couverte par un PLU révisé le 22 mars 2021.
La ville de Vaucouleurs a adopté son PLU en 2008 révisé en 2010 et 2014.
- Commercy a mis en place un **SPR** (site patrimoine remarquable) et règlements d'AVAP se substituant à une ZPPAUP...) procédure finalisée par délibération du 22 mars 2021 et des documents de planification
- Vaucouleurs étudie la mise en place d'un **PDA** (Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques) qui pourrait aboutir sur la mise en place d'un SPR.

A. Programmes et contrats territoriaux

La fermeture du 8e Régime d'Artillerie a amené la commune de Commercy à s'engager dans un Contrat de développement économique pour la période 2011-2016, ainsi qu'à postuler à l'AMI Centre-bourg en 2015, lançant une étude de revitalisation à cette occasion.

Commercy fait partie du Parc Naturel Régional de Lorraine, en constituant une des 4 villes-portes (charte PNRL - décret du 27/01/2015).

Les 2 communes et la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs ont bénéficié d'une convention ORT en décembre 2020 qui décrit l'évolution et la situation du territoire.

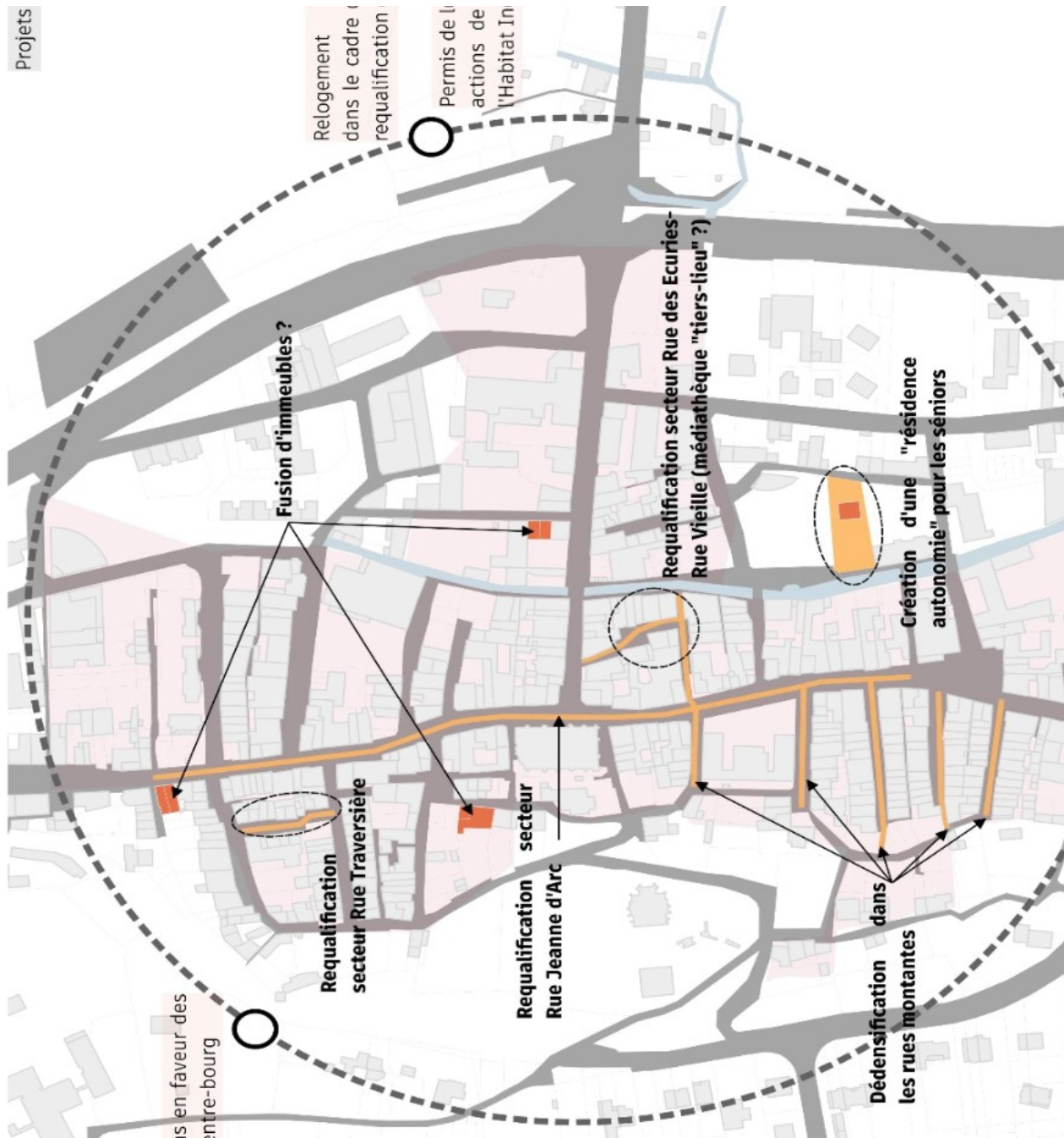
La Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs dispose d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) depuis 2022, dont les objectifs stratégiques sont déclinés dans le corps de cette convention

La Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec un volet Rénovation Urbaine (OPAH RU), intégrant une Opération de Restauration Immobilière (ORI) Centre-bourg pour 2018-2022 pour la commune de Commercy. Elle a lancé en 2022 une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH avec un volet RU pour Commercy et Vaucouleurs. Le suivi-animation de cette OPAHRU débutera en mars 2023 sur les 2 communes.

B. Projets inscrits dans le PTRTE

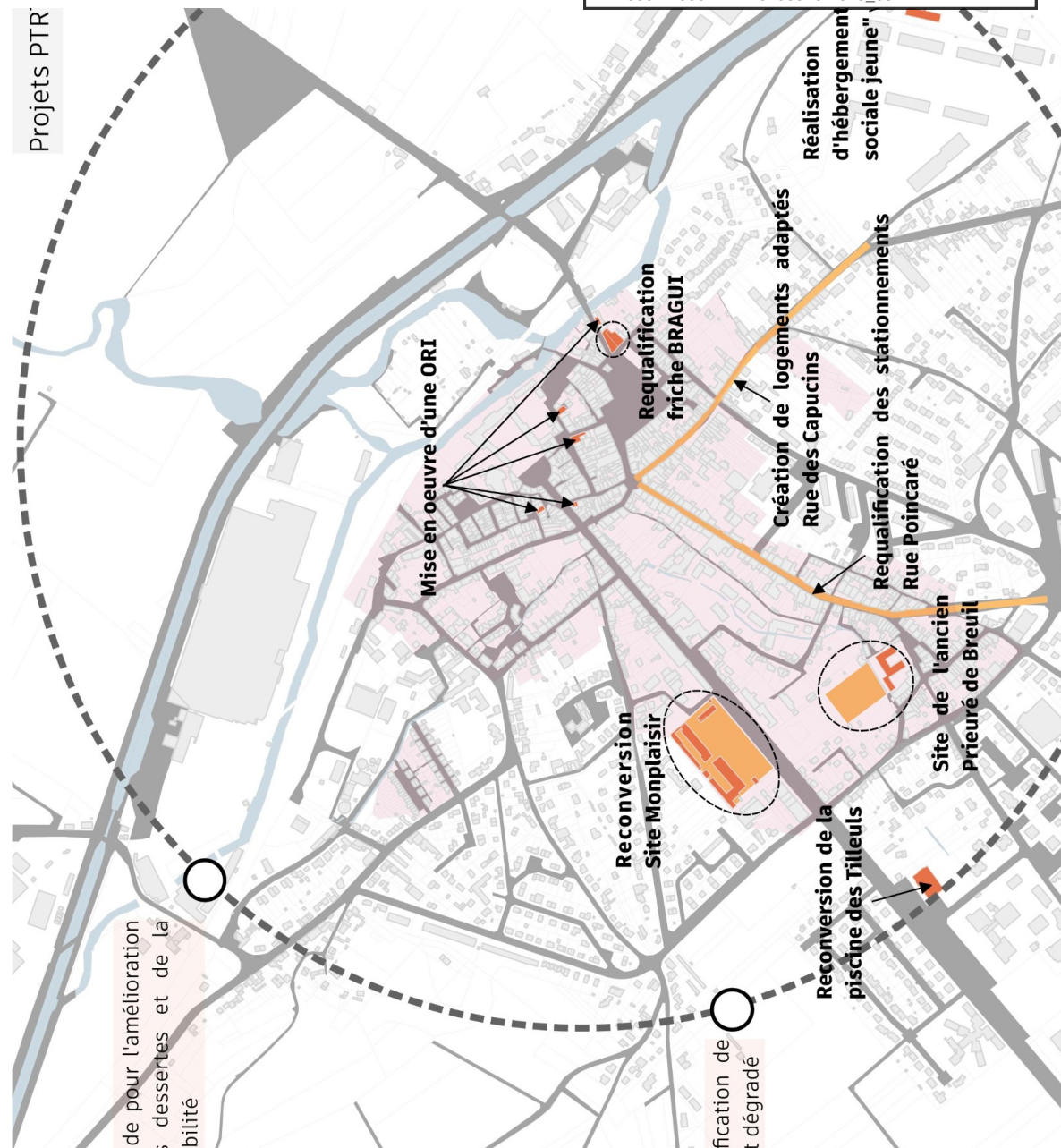
Vaucouleurs

Les projets portés par la commune sur son territoire, inscrits dans le PTRTE intercommunal, sont illustrés au sein de la cartographie suivante :



Commercy

Les projets portés par la commune sur son territoire, inscrits dans le PTRTE intercommunal, sont illustrés au sein de la cartographie suivante :



3) Démarche de projet

A. Pilotage et gouvernance

La démarche de projet « Petites Villes de Demain » a été pilotée par le chef de projet Petites Villes de Demain, accompagné des groupes de travail composés d'élus communaux. Des comités de pilotage ont été organisés tous les 6 mois, réunissant les partenaires pour présenter les avancées du projet de territoire. Par ailleurs, au démarrage de l'opération des comités techniques thématiques ont été créés : l'un sur l'habitat, l'autre sur le maintien et développement des services publics.

Sur Vaucouleurs, un comité technique spécifique a été créé pour la mise en œuvre de l'étude centre-bourg avec une dominante patrimoine. 6 réunions ont été réalisées en alternance présentiel et distanciel en 2022.

Convention-cadre PVD Commercy Vaucouleurs - V7 Fev 2023 11/48

Les collectivités ont par ailleurs bénéficié d'une assistance à management de projet, par le groupe cabinet SETEC Organisation, missionné et financé par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Une volonté de permettre l'alimentation des communes entre elles via les retours d'expérience a vu le jour : par exemple, un permis de louer a été mis en place dès 2022 à Commercy, puis en 2023 à Vaucouleurs pour profiter de l'effet OPAH-RU, des retours positifs de l'étude mobilité de Commercy ont permis à Vaucouleurs de se lancer dans une démarche avec le CEREMA ...

B. Etudes réalisées et en cours

Les communes et la Communauté de communes ont souhaité engager une démarche de co-construction d'une vision partagée, stratégique et transversale du territoire, mettant en cohérence les différents projets portés par les collectivités et les partenaires publics et privés, et faisant émerger les impératifs à venir. Ainsi, afin d'enrichir le projet de territoire élaboré pour la 1^e convention d'ORT, plusieurs études ont été lancées sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité et des espaces publics, du patrimoine.

Nom de l'étude	Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage	Financeurs	Etat d'avancement
Etude AMI centre-bourg	EPFGE, bureau Codra	Ville de Commercy	Etat	Réalisée en 2018
Etude AVAP	Cabinet Gilles Maurer, Perrot, Lagleyze	Ville de Commercy	Etat 50%	Terminée en 2021
Plan-guide bourg-centre	Groupement d'architectes paysagistes	Ville de Vaucouleurs	EPFGE 80%	Réalisée en 2020
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Cabinet Ville Vivante	CC Commercy-Void-Vaucouleurs	50% ANAH	Diagnostic finalisé en sept 2022
Suivi animation OPAH RU	EN COURS	CC CVV	CC CVV	Début mars 2023
Etude mobilité	Iris Conseil	Ville de Commercy	ANCT 50%	Proposition faite en sept 2021
Etude Patrimoine	Cerema	Ville de Vaucouleurs	CEREMA 50% ANCT 50%	2023
Etude de positionnement restaurant	Cabinet in-tenso	Ville de Vaucouleurs	ANCT 50%	Ccl en dec 2022

C. Concertation des parties prenantes du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, le chef de projet a également consulté les parties prenantes du territoire. Des entretiens ont été menés auprès de **40 acteurs** (12 affiliés à Commercy, 11 à Vaucouleurs et 17 au territoire intercommunal) issus de secteurs d'activité différents, ainsi que **4 élus politiques**. Ceux-ci ont été interrogés sur la vision actuelle et prospective qu'ils portent sur leur secteur d'activité et sur le territoire en général.

L'analyse de leurs verbatims a permis de faire ressortir les enjeux majeurs ressentis, venant alimenter le diagnostic, ainsi que de récolter les diverses propositions d'actions émises par ces acteurs du territoire. Par la suite, ces propositions ont été restituées et soumises aux groupes de travail d'élus communaux, qui se sont prononcés pour leur intégration ou non dans le plan d'action de revitalisation.

Origine des acteurs	Vaucouleurs	Commercy	Territoire code-com	territoires extérieurs	Total	
Commerces	2				2	5 %
Personnes âgées santé	2	1	2		5	12,5 %
Enseignement	1	3			4	10 %
Immobilier	2	2			4	10 %
Industrie économie banques	1	3	5		9	22,5%
Agriculture forêt	2		1		3	7,5 %
Patrimoine association culture	1	1	1		3	7,5 %
Jeunesse emploi insertion sport	0	2	2		4	10 %
Tourisme				3	3	7,5 %
Services publics			2	1	3	7,5 %
TOTAL	11	12	13	4	40	100 %

Article 2 – Les ambitions du territoire

1. La Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs

Dans la stratégie de développement du territoire figurant dans la convention du PTRTE d'avril 2022, les élus communautaires ont réaffirmé :

- le rôle des centres bourgs et des villages du territoire ;
- leur volonté de solidarité entre les communes, rejetant le principe de concurrences entre elles ;
- leur volonté de tendre vers un équilibre du territoire : villages/centres-bourgs en favorisant l'accès au service et les mobilités

Ainsi, les élus communautaires ont porté les ambitions suivantes :

1. Offrir des conditions d'accueil optimales à la population avec des services bien structurés, adaptés et de qualité
2. Offrir à tous les habitants les opportunités d'un bien vivre
3. Œuvrer à un aménagement durable, cohérent et harmonieux
4. Accompagner le dynamisme économique et le dynamisme touristique du territoire
5. Prendre en compte l'écologie et la préservation des milieux compte tenu de l'environnement riche et du patrimoine naturel de qualité du territoire

La stratégie locale de développement de la CCCVV comprend les priorités retenues en réponse aux besoins du territoire et aux enjeux prioritaires qui ressortent de la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire.

1. La ville de Vaucouleurs

A. Démographie et habitat

En légère décroissance démographique, la commune de Vaucouleurs a perdu 5% de sa population depuis 2013, comptant aujourd'hui moins de 2 000 habitants. Ce repli démographique s'explique par un solde naturel négatif, et un solde migratoire qui peine à inverser la tendance. On observe une diminution des populations jeunes, tandis que la commune accueille de plus en plus de retraités. **Vaucouleurs connaît ainsi un repli et un vieillissement de sa population, qui nécessitent de repenser une offre en logements et services adaptée aux personnes âgées.**

D'après l'INSEE 2018, Vaucouleurs compte 185 couples avec enfants et 99 familles monoparentales, alors que le nombre de résidences de type 4 et plus, qui correspond aux besoins de familles avec enfants, est de 596 (soit un ratio de 3.2 pour un ménage de taille correspondant à la typologie de logement). En revanche, elle ne compte que 10% de petits logements alors que le taux de personnes vivant seuls s'élève à 37.5%. **Il y a donc un besoin d'adaptation de la typologie du parc aux besoins des petits ménages.**

Par ailleurs, Vaucouleurs abrite en son centre-bourg une concentration importante de ménages précaires, qui se succèdent au sein de logements fortement dégradés (passoires thermiques, insalubrité, voire péril), avec un renouvellement fréquent. Ces habitations, typiques du patrimoine lorrain, sont protégées au titre des abords de monuments historiques, et nécessitent de lourdes réhabilitations et restructurations pour répondre aux attentes actuelles des ménages. **La commune cherche donc à développer une programmation habitat visant à résorber vacance et habitat dégradé, adapter les logements désuets, et favoriser le retour des classes moyennes en son centre-bourg. La priorité est notamment donnée à la performance énergétique de l'habitat, en cohérence avec les objectifs régionaux, pour résorber la forte précarité énergétique des habitants valcolorois.**

B. Développement économique et commercial

2^e bassin d'emploi de la Communauté de communes, Vaucouleurs présente un indice de concentration d'emploi élevé, indiquant que c'est un pôle employeur pour les communes environnantes. Les principaux employeurs à Vaucouleurs relèvent des secteurs tertiaire et industriel (notamment textile, avec l'entreprise au célèbre crocodile), et plusieurs sont concentrés au sein de la zone d'activités de la commune, en entrée de ville.

Si le taux de chômage de la commune est important (20% contre 13% de moyennes française et départementale, *données INSEE 2018*), et en augmentation depuis 10 ans, les entretiens auprès d'acteurs économiques du territoire ont révélé des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée pour les entreprises. En parallèle, on observe une faible qualification et une diminution du nombre de jeunes habitant Vaucouleurs.

L'enjeu pour la commune est donc, pour favoriser l'accès à l'emploi et dynamiser le tissu économique, de parvenir à mettre en adéquation l'offre et la recherche d'emploi, notamment via un travail partenarial avec les acteurs économiques publics et privés (entreprises, Pole Emploi ...) et un renforcement de l'offre de formation.

Le tissu commercial est constitué majoritairement d'une offre de produits à faible coût. Il est composé des commerces de base selon les habitants interrogés, avec notamment une mercerie, une supérette et un supermarché, dont l'activité semble pérenne. Une partie de ces commerces semble cependant fragile, la ville ayant connu plusieurs fermetures et baisses de chiffres d'affaires, dûes à une perte de chalandise. Par ailleurs, Vaucouleurs est depuis peu dépourvue de restaurant, ce que déplorent nombre d'habitants, et participe du délaissement de ce centre-bourg au profit des villes voisines. **La ville a donc choisi d'intervenir sur ce dernier point en aménageant un local à vocation de restaurant, pour maintenir le commerce en centre-ville.**

Finalement, Vaucouleurs se situe en zone de revitalisation rurale, ce qui permet aux entreprises locales créatrices d'emplois de bénéficier de mesures fiscales et sociales, et notamment du Fonds de restructuration des locaux d'activités, qui facilite l'implantation au sein de locaux adaptés et remis en norme.

C. Services et équipements

La commune de Vaucouleurs dispose d'établissements scolaires de la maternelle au
Convention-cadre PVD Commercy Vaucouleurs - V7 Fev 2023 15/48

collège ; plusieurs équipements sportifs et culturels (bibliothèque) sont à disposition des habitants. De manière générale, les acteurs du territoire ont estimé que la dotation en équipements de proximité valcoloroise était bonne.

L'offre de santé comprend une maison médicale, une antenne CMPP et un EPHAD ainsi que trois médecins généralistes et divers spécialistes (chirurgien, orthophoniste, kinésithérapeutes). Les hôpitaux les plus proches se trouvent à Commercy et Toul, soit à 20 minutes en voiture. **L'évolution de la structure de population amène la commune à renforcer sa vigilance sur les services à destination des plus âgés (aide à la personne, portage de repas ...).** **Nombreux de ces services dépendent d'associations qui pâtissent aujourd'hui de la crise du bénévolat, menaçant la pérennité de ces modèles.**

D. Attractivité et cadre de vie

Ville johannique, Vaucouleurs a constitué son identité touristique autour de Jeanne d'Arc et de son patrimoine bâti. On peut ainsi y visiter la Chapelle Castrale, le musée de Jeanne d'Arc, déambuler dans les rues montantes, et un office de Tourisme est présent pour accueillir et guider les visiteurs. **La commune souhaiterait renforcer son attractivité touristique, via l'image johannique et en lien avec le patrimoine environnant, par un projet paysager et urbain global autour des sites de visite.** Elaboré par l'agence DEREAVE ce projet des « coteaux johanniques » vise à retravailler les espaces publics et franges de ville, pour mettre en valeur monuments, patrimoine bâti et grand paysage.

Néanmoins, les habitants et élus déplorent une faible rétention des touristes sur le village, notamment du fait de l'absence d'une offre de restauration classique, ou d'hébergement. Aussi, la commune souhaiterait-elle maintenir et développer l'animation autour de ses sites touristiques et espaces publics, en lien avec les autres communes de la Communauté de communes (Commercy, Void), via des événements ...

Par ailleurs, Vaucouleurs se caractérise par une présence forte de l'eau, via le fleuve Meuse, son canal et ses méandres, et la richesse floristique et faunistique en découlant. Façonnant le paysage, la Meuse est un levier touristique pour la commune, offrant l'opportunité de renforcer les liens avec les communes de Domrémy-la-Pucelle, Gombervaux, Commercy. Vaucouleurs se trouve notamment sur le tronçon touristique « La Meuse à vélo » de l'Eurovélo 19 (Langres-Givet). Ces atouts naturels et paysagers remarquables sont donc à valoriser en développant le tourisme sportif : VTT, sports d'eau ...

E. Mobilité

Habitants d'un territoire rural, les valcolorois se déplacent majoritairement en voiture, 80% des ménages disposent d'au moins une voiture. L'offre de stationnements en centre-ville semble largement pourvue avec l'aménagement récent de parkings en frange ; cependant, on observe encore des phénomènes de stationnements sauvages/ventouses sur la rue principale du centre-ville. **La commune souhaiterait canaliser ces stationnements, pour libérer l'espace public. Par ailleurs, au vu de la structure vieillissante de la population, l'aménagement de la voirie devra prendre en compte les conditions de circulation en ville de ces publics.**

Les transports en commun sont peu empruntés, malgré une utilisation en légère hausse. En effet, l'offre de transports en communs reste limitée, composée essentiellement d'une ligne de bus (12 – Gondrecourt Le Château – Void Vacon)

et d'un service de transport à la demande à destination des plus âgés.

La part de déplacements à vélo est de 4.26%, ce qui est faible mais supérieur à la moyenne des déplacements à vélo au sein des villes PVD. **Les acteurs du territoire interrogés ont notamment fait ressortir un enjeu de liaison à Commercy et Void pour les publics jeunes et scolaires.**

1. La ville de Commercy

A. Démographie et Habitat :

Commercy, avec ses 5.399 habitants, représente la 3^e commune la plus peuplée de la Meuse. Celle-ci connaît un déclin démographique depuis 2007, due au solde migratoire apparent et une fuite importante des jeunes (15-29 ans), marqué notamment par la fermeture en 2013 du 8^e Régiment d'Artillerie (800 militaires et leurs familles ont quitté la région). Ce déclin démographique est accentué par le vieillissement de la population, et une natalité insuffisante. La commune abrite ainsi des ménages aux tailles plus petites, concentrant personnes âgées isolées et familles monoparentales. Ces populations, davantage fragiles, cumulent par ailleurs des difficultés sociales : taux de chômage élevé (25% contre 14% de moyenne départementale) en hausse, faible proportion de catégories socio-professionnelles supérieures ... La commune semble finalement attractive pour les ménages les moins aisés, pourvoyant des logements à bas coûts en centre urbain.

Le parc immobilier commercial est aujourd'hui en partie dégradé, en témoigne le taux non négligeable de vacance de 15%. On observe au sein du parc ancien privé du centre-bourg des besoins de rénovation des façades, dans une perspective esthétique d'ensemble, et des logements, dans une perspective de lutte contre l'habitat indigne. Par ailleurs, la commune compte 33% de logements sociaux.

La commune achève actuellement son projet d'écoquartier, construit en zone urbanisée jouxtant le centre-ville, et porte un projet de lotissement sur le site des Remises, qui sera commercialisé à moyen terme. Celle-ci compte plusieurs friches et sites désaffectés, qui font l'objet de réflexions stratégiques foncières sur l'opportunité de les réhabiliter et reconvertir en de nouveaux objets urbains.

La commune s'attachera donc à rechercher une meilleure adéquation entre l'offre actuelle et la demande de logements :

- **Améliorer les conditions d'habitabilité des logements, pour permettre aux habitants de vivre décemment, et attirer de nouvelles populations en cœur de ville (cadres et professions supérieures).**
- **Pourvoir une offre de logements et de services adaptée aux personnes âgées, et suffisante, pour répondre au vieillissement de la population.**
- **Proposer une offre de logements adaptée aux jeunes travailleurs : locations courte durée, meublés ...**

B) Développement économique et commerces :

Pôle employeur, Commercy concentre plus de 200 établissements, dans les domaines des commerce, transports, service et industrie. Le territoire se caractérise

notamment par la prégnance du secteur industriel, avec l'implantation de plusieurs entreprises structurantes, telles que Safran, Cockerill, Tréfileurope ... Les acteurs du territoire mentionnent récurrentement des difficultés dans le recrutement de main d'œuvre, notamment dans les domaines de l'industrie, du BTP, de l'hôtellerie-restauration, du service à la personne, des transports et de la logistique. D'autres acteurs économiques déplorent le manque de structuration dans l'écosystème du bassin, et suggèrent la constitution d'un groupement d'employeurs pour favoriser le développement local et faciliter le dialogue avec la collectivité. L'insertion professionnelle constitue par ailleurs un enjeu majeur pour le territoire, qui a de nombreux habitants éloignés de l'emploi ; l'offre de formation professionnelle semble ainsi inadaptée ou insuffisante. A ce titre, la Maison Familiale Rurale apparaît comme un véritable atout pour le territoire, pourvoyant divers services de formation et mettant à disposition des locaux pour les événements professionnels.

La commune travaillera donc à :

- **Favoriser le lien entre les entreprises et les personnes en recherche d'emploi : communication, formation ...**
- **Fédérer le tissu économique local et renforcer les liens avec les collectivités (Meuse Attractivité)**
- **Développer l'offre de formation sur le territoire et de services aux entreprises**

Le tissu commercial semble dynamique en cœur de ville commerçien ; une zone périphérique commerciale offre par ailleurs aux habitants une alternative alimentaire à bas coût. Certains acteurs du territoire souhaiteraient voir l'offre complétée par des commerces spécifiques (multisport). En parallèle, les commerçants interrogés soulignent la difficulté de trouver un local commercial ; l'union des commerçants ayant périclité, il n'existe plus de structure d'appui au tissu local. **La commune pourra s'appuyer sur un animateur dédié pour répondre aux divers besoins des commerçants, en apportant par exemple un soutien à l'adaptation des locaux ou à la numérisation pour la vente en ligne (« click and collect »).**

C) Services et équipements

L'offre scolaire commerciale va de la maternelle à l'enseignement secondaire (Lycée), la ville constituant une polarité pour les communes aux alentours à cet égard. Le principal du collège alerte néanmoins sur la dégradation des locaux de l'établissement, et leur besoin de rénovation. Celui-ci souhaiterait par ailleurs renforcer l'attractivité du collège, en pourvoyant une offre alimentaire en circuits-courts pour la cantine, et en intégrant la campagne de communication du département et de la CC CVV pour attirer des élèves. Le lycée a obtenu la labellisation internat d'excellence et la diversification de l'internat pourrait être mise en place avec l'appui de la mairie, de pôle emploi et la mission locale. Le rapprochement de l'internat du lycée actuel pourrait être un atout pour son développement

Commercy présente une offre de santé diversifiée, sa couverture étant notamment assurée par la présence de l'hôpital, et la proximité des maisons médicales de Void et de Vaucouleurs.

La structure hospitalière de la commune est cependant fragile, et la commune devra donc veiller au maintien des services et professionnels en son sein.

La commune dispose par ailleurs de plusieurs structures sport et loisirs, constituant une bonne dotation en équipements pour les habitants de Commercy et de la CC CVV. Ses équipements sportifs se composent d'un centre nautique ouvert en 2021, un gymnase, une salle de tennis, **un vélodrome** ... et de nombreuses associations sportives font vivre le territoire. Plusieurs acteurs de ce secteur suggèrent de fédérer ces structures, pour permettre l'émergence d'événements sportifs d'envergure. La ville possède également plusieurs équipements culturels - conservatoire, bibliothèque, cinéma récemment rénové - et héberge la compagnie de théâtre Mavra en résidence permanente. L'Office Municipal d'Animation joue un rôle-clé dans la vie culturelle locale, et son activité génère plusieurs axes de développement en réflexion.

La commune devra néanmoins mener une réflexion sur le maintien des bénévoles, indispensables au fonctionnement de l'ensemble de ces structures culturelles et sportives.

D) Attractivité et Cadre de vie

La commune de Commercy présente un patrimoine bâti lorrain typique, et se distingue notamment par le château Stanislas ou la place du fer à cheval. Plusieurs animations et événements ont lieu en haute saison sur ces sites patrimoniaux. **Le centre-ville bénéficiera par ailleurs d'un embellissement de ses espaces publics, la commune portant le projet de la place De Gaulle de piétonnisation et renaturation, et travaillant à la restauration de ses façades d'immeubles.**

La madeleine est par ailleurs le produit local phare et moteur de communication de la ville. La commune propose la visite du musée de la Céramique et de l'Ivoire, et il est également possible de visiter la Boîte à Madeleines pour découvrir la fabrication et y déguster ce produit. Les visiteurs sont accueillis à Commercy dans l'un des deux hôtels de la ville, et au sein de l'office de tourisme, géré par l'intercommunalité. **La proximité de Fardier Cugnot à Void et du patrimoine johannique de Vaucouleurs sont aussi des atouts touristiques à développer, via la création d'un pass touristique sur la CC CVV, ou d'un événement tournant entre les 3 communes. De même que la proximité du site des carrières d'Euville.**

Par ailleurs, si Commercy est une ville-centre urbanisée, sa grande proximité et porosité à la nature alentour constitue un véritable atout pour habitants et visiteurs. La commune bénéficie d'un environnement remarquable et protégé avec des paysages marquants et vallonnés, notamment grâce à la présence du fleuve Meuse, s'étendant périodiquement sur le territoire par ses grandes crues. **Le tourisme vert constitue donc une opportunité pour la commune, en développant notamment la pratique du cyclotourisme, Commercy étant traversée par le tronçon touristique « La Meuse à vélo » de l'EuroVelo 19 (Langres - Givet) et une voie verte la reliant prochainement à St-Mihiel.**

Finalement, ce cadre de vie entre nature et urbanité et peut attirer de nombreux actifs, bénéficiant des avantages du télétravail. Une étude d'opportunité sera à mener pour approfondir cette piste de développement.

E) Mobilité

Si la voiture reste le moyen privilégié dans les déplacements domicile-travail, la part des déplacements à pied ou en transports en commun est supérieur à la moyenne départementale. En effet, Commercy dispose d'une offre en transports en commun interne importante. Les liaisons extérieures sont assurées par la ligne régulière 14 Verdun – Commercy – Void, ainsi que la navette TGV vers la gare TGV Meuse. Commercy possède également une gare qui se situe sur la ligne TER Paris Est – Strasbourg qui comprend plusieurs trains par jour. A Lérouville (4 km) on peut rejoindre Metz par le TER.

On note cependant que 52% des actifs travaillent au sein de la commune, ce qui permet d'envisager un potentiel de réduction de l'usage de la voiture individuel important, en favorisant les mobilités douces par des aménagements et une circulation apaisée.

Les pôles employeurs que constituent Safran et St-Michel se situent néanmoins à distance du centre-ville, ce qui nécessite de penser une solution de mobilité dédiée aux salariés de ces entreprises.

Article 3 – Les orientations stratégiques

1. La Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs

Les transitions Ecologique et Numérique sont des orientations transversales, tout comme l'implication des habitants et des acteurs, intégrées dans chacune des orientations.

La Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs a défini 3 orientations stratégiques dans son Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE).

Orientation stratégique 1 : Réussir la transition du territoire (transitions écologique et énergétique, gestion des déchets, mobilités durables)

- Promouvoir les mobilités actives vertueuses pour l'environnement et la santé (Vélo, marche) et les activités extérieures en contact avec la nature
- Limiter les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre en aidant à la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments publics et logements)
- Accompagner les porteurs de projets en matière de maîtrise des énergies
- Développer une ou des filières de bioénergie
- Développer l'usage des énergies renouvelables
- Réduire la quantité des déchets non dangereux des ménages et des entreprises dans une logique d'économie circulaire
- Assurer la valorisation énergétique des déchets
- Réhabiliter des friches afin de maîtriser l'étalement urbain, limiter la

consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- Préserver et restaurer les écosystèmes, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Orientation stratégique 2 : Renforcer les équilibres territoriaux (les villages et les centres bourgs, l'accès aux services, à la culture, au sport)

- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Redynamiser les bourgs centres en s'appuyant sur le dispositif Petites villes de de demain
- Mettre en place une politique Villages d'aujourd'hui et de demain
- Maintenir/améliorer la qualité de vie dans les villages
- Faciliter l'accès à la culture, aux sports, à la santé, aux services publics et au droit
- Faciliter l'inclusion numérique
- Développer des propositions innovantes de fonctionnement des équipements publics pour garantir un accès équitable sur le territoire.

Orientation stratégique 3 : Développer l'attractivité démographique, économique et touristique du territoire (le développement économique, le tourisme, la politique habitat, le cadre de vie, le lien social)

- Pérenniser et soutenir le tissu économique existant
- Accompagner le développement de nouvelles activités
- Accompagner les jeunes dans leur formation
- Conforter l'offre foncière et immobilière pour l'implantation d'entreprises
- Rendre attractif le territoire par le développement de services mais aussi en travaillant à l'embellissement des villages et en favorisant la reconquête du patrimoine bâtiments-
- Améliorer le cadre de vie pour offrir un cadre de qualité aux habitants sur l'ensemble du territoire et pour gagner en attractivité pour attirer de nouveaux habitants.
- Agir pour renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population et les structures d'accueil
- Améliorer la vie quotidienne des habitants en permettant une meilleure conciliation de la vie privée et la vie professionnelle
- Renforcer le lien social, le mieux vivre ensemble
- Structurer l'offre touristique par la mise en valeur des sites

patrimoniaux existants en collaboration avec les communes ; développer une offre en partenariat avec les prestataires du territoire :

- Aménagement/création/promotion et mise en réseau des activités eau/nature/loisirs ; mise en place d'une offre vélo ; développement d'une offre du tourisme industriel et d'affaire ; gastronomie.
- Mettre en place une stratégie de conquête des clientèles pour des courts séjours en proposant des courts séjours thématiques sur le territoire, développement des outils digitaux (site internet, réseaux sociaux, applications de visite) ; mise en place d'un plan marketing touristique pluriannuel
- Mettre en place une signalétique touristique attractive sur l'ensemble du territoire.

1. La ville de Vaucouleurs

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

Orientation 1 : Faire de Vaucouleurs une ville agréable à vivre en aménageant des espaces publics, en favorisant un cadre de vie préservé, et en étant acteur de la transition énergétique

- Aménagements des espaces publics pour une mobilité apaisée et une ville plus verte
- Un cadre de vie préservé
- Une ville actrice de la transition écologique et énergétique

Orientation 2 : Maintenir et développer les services publics, équipements culturels et sportifs

- Soutenir les associations et leurs bénévoles
- Consolider la fonction du pôle de services de Vaucouleurs

Orientation 3 : Reconquérir le tissu urbain par une politique volontariste en matière d'habitat

- Améliorer les conditions d'habitat dans le centre-ville et lutter contre l'habitat dégradé et vacant

- Diversifier l'offre d'habitat

Orientation 4 : Soutenir le commerce de proximité et favoriser le développement économique

- Conforter le tissu commercial en lien avec les commerçants
- Reconquérir les friches et mettre en œuvre le ZAN(Zéro Artificialisation Net)

Orientation 5 : Faire du tourisme patrimonial un axe central de développement

- Préserver et valoriser le patrimoine johannique
- Améliorer l'accueil touristique et renforcer la communication extérieure

Orientation 6 : Renforcer la communication pour faire connaître nos atouts

- Mieux communiquer, se faire connaître
- Développer une ruralité connectée et faire de Vaucouleurs une ville engagée dans la transition numérique et en appui aux associations

Orientation transversale : Faire vivre le projet de territoire

1. La Ville de Commercy

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

Orientation 1 : Faire de Commercy une ville engagée dans la transition énergétique et numérique

- Assurer une gestion environnementale des espaces et des bâtiments publics et favoriser la biodiversité
- Mettre la transition écologique au cœur d'actions éducatives et d'une citoyenneté active auprès des jeunes et de la population
- Conforter les actions d'aide à la transition numérique

Orientation 2 : Embellir et pacifier les espaces publics, et favoriser les mobilités actives

- Apaiser les circulations automobiles en ville
- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle et les modes doux

Orientation 3 : Consolider la fonction de pôle de services de Commercy

- Mettre à niveau les équipements et les services
- Développer l'accès au soin
- Consolidation du pôle emploi et de la mission locale

Orientation 4 : Requalifier la fonction résidentielle du centre-ville

- Améliorer les conditions d'habitat dans le centre-ville et lutter contre l'habitat dégradé et vacant*
- Mobiliser des outils coercitifs
- Diversifier l'offre d'habitat

Orientation 5 : Consolider les fonctions économiques du centre-ville

- Développer une offre commerciale de qualité en lien avec les professionnels
- Recensent et éradiquer les friches urbaines

Orientation 6 : Poursuivre et amplifier le développement culturel, touristique et artistique de Commercy

- Soutenir les associations loisirs, culture, sport et solidarité, et les animations structurantes
- Faire du tourisme un axe central de développement

Orientation transversale : Faire vivre le projet de territoire

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant .

Article 4 - Le plan d'action

Ces orientations sont déclinées dans un plan d'action répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l' **annexe 1**.

1) Les actions

Un tableau récapitulatif du projet de territoire avec les actions ciblées à court, moyen et long terme est intégré à la convention en **annexe 2**.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches-action; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du PTRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

2) Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le plan d'action, qu'ils soient à l'état de réflexion, en projet ou engagés. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1) Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2) Les collectivités signataires

En signant cette convention, les communes de Vaucouleurs et Commercy assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire, la communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs,

s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation, dans le cadre de ses compétences déléguées (habitat, développement économique, tourisme ...).

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage (notamment la mise en œuvre de l'OPAH-RU).

3) L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise tels que la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club PVD 55;
- **L'Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la

stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

1) Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement des communes de Commercy et Vaucouleurs, elles ont été identifiées comme centralités dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour ces collectivités, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites villes de demain.

2) Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet

pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

3) Engagements des autres opérateurs publics

Plusieurs opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

A. La Banque des Territoires

La Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la banque des territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme « Petites villes de Demain » en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à

- Accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques
- Financer sous forme de prêts en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des ORT

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, dénommé via cette convention « comité de pilotage », une instance de proximité au sien de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

B) Le CAUE

La Fédération nationale des CAUE a signé, lors des Assises des Petites villes à Uzès, le 19 septembre 2019, le partenariat entre le ministère de la Cohésion des territoires et une douzaine d'autres réseaux et institutions en faveur des « Petites villes de demain ».

Le CAUE de la Meuse s'engage à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme dans une posture de facilitation des projets pour soutenir le bon avancement du dispositif Petites villes de demain. L'appui du CAUE porte en particulier sur l'apport :

- d'ingénierie auprès de la collectivité dans l'animation et la conduite du projet complexe,
- d'expertises techniques et juridiques dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement paysager.

L'action du CAUE s'inscrit dans une démarche de co-construction des projets, une vision élargie et globale, une cohérence prenant en compte chaque réalité locale, ainsi que les défis du réchauffement climatique, de la transition énergétique et écologique. Il propose :

- d'assister la collectivité dans les démarches de projets de territoire afin notamment de faire le lien entre les différentes échelles de réflexion, de projet et d'intervention ;
- d'assister la collectivité dans la mise en œuvre de son plan d'actions ;
- d'intervenir en amont des projets précis de la collectivité (pré-programme et/ou étude de faisabilité préalable à un projet de réhabilitation, projets de requalification d'espace public)
- Sensibiliser les acteurs du programme (élus, techniciens, population) par l'organisation d'ateliers, expositions, mobilisation des habitants, cycle de sensibilisation, visites

La finalité ambitionnée par le CAUE étant d'aider la collectivité à construire un projet durable, adapté et ancré aux spécificités de leurs territoires.

C) La Chambre de Commerces et d'Industrie Meuse Haute Marne

La revitalisation du territoire relève d'acteurs institutionnels, politiques et économiques pluriels. Aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute Marne s'engage dans cette démarche partenariale afin d'œuvrer, dans le cadre de ses compétences et missions, à la requalification d'ensemble du territoire, objet de la présente convention. A cet effet, la CCI 55 52 soutiendra la stratégie de développement et de valorisation des communes de Commercy et Vaucouleurs menée par la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs et par les 2 communes et accompagnera les actions relatives aux centres villes des pôles structurants entrant dans le périmètre de l'O.R.T, actuel et à venir. La CCI 55 52 apportera plus particulièrement son expertise sur l'axe « consolider les fonctions économiques en les adaptant à la demande et aux besoins du territoire ». Pour cela, elle mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires pour :

- accompagner les porteurs de projet désireux de s'installer,
- favoriser la transmission / reprise d'entreprises
- soutenir les entreprises du territoire dans leurs mutations numériques (diagnostics, plans d'actions, conseil individuel...)
- soutenir les entreprises du territoire dans leurs mutations écologiques (diagnostics, plans d'actions, conseil individuel...)
- accompagner les entreprises dans les difficultés liées à leur activité.

La CCI 55 52 pourra également réaliser, via un avenant à la présente convention, des études économiques (profil de territoire, consultation de chefs d'entreprises, étude d'implantation / diagnostic commercial...) , et toute autre mission convenue avec la collectivité.

D)La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Grand Est

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement des territoires à travers une démarche partenariale de proximité qui se traduit notamment par l'action de terrain auprès des entreprises artisanales ainsi qu'un appui aux collectivités.

A cet effet, la C.M.A. s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation des communes de Commercy et Vaucouleurs menée par la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs et des 2 communes pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs.

La C.M.A. participe sur le terrain au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formations adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- Accompagner individuellement ou collectivement les porteurs de projets (créateurs/repreneurs) en facilitant leur implantation sur le territoire du périmètre de la présente convention.
- Participer au maintien des actifs, à la passation des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises
- Accompagner individuellement les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en oeuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
 - o Soutenir et accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique
 - o Faciliter la transition numérique au sein des entreprises artisanales (diagnostic, accompagnement et formations individuelles ou collectives pour asseoir ou développer des compétences digitales).
 - o Soutenir l'artisanat d'art qui est une filière essentielle du développement économique de Commercy et Vaucouleurs et de de son territoire.

- Accompagner les entreprises en situation de fragilité et rencontrant des difficultés.
- Impulser une dynamique commerciale
- Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise.

La CMA propose des formations diplômantes (ADEA, TEPE, BM) ou de perfectionnement afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique...).

E) OPH de la Meuse

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », l'Office Public de l'Habitat s'engage à assurer, dans le respect de son cadre réglementaire et financier, sa mission de promoteur et gestionnaire social :

- en priorisant la faisabilité des projets de l'habitat ciblés, sous réserve du respect des engagements de l'ensemble des partenaires ;
- en ayant une démarche proactive pour favoriser la mixité sociale ainsi que le parcours résidentiel.

7) Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour rappel, la chefferie de projet a consulté les parties prenantes du territoire, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. Des entretiens ont été menés auprès de **40 acteurs** (12 affiliés à Commercy, 11 à Vaucouleurs et 17 au territoire intercommunal) issus de secteurs d'activité différents, ainsi que **4 élus politiques**. Ceux-ci ont été interrogés sur la vision actuelle et prospective qu'ils portent sur leur secteur d'activité et sur le territoire en général.

L'analyse de leurs verbatims a permis de faire ressortir les enjeux majeurs ressentis, venant alimenter le diagnostic, ainsi que de récolter les diverses propositions d'actions émises par ces acteurs du territoire. Par la suite, ces propositions ont été restituées et soumises aux groupes de travail d'élus commu-

naux, qui se sont prononcés pour leur intégration dans le plan d'action de revitalisation.

8) Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en **annexe 3**.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 - Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les signataires de la présente convention à savoir les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, Région, Département, Communauté de communes, Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que **d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés tels que le CAUE** en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont co-signataires.

Il siègera au moins une **fois par an pour** :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris

financièrement (actualisation du plan de financement) ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Le comité de pilotage recevra l'appui d'un ou plusieurs Comités techniques, sous la supervision du chef de projet Petites Villes de Demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions, permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'avenant à l'ORT. Le Comité technique associe aux précédents les opérateurs utiles sur le territoire (CEREMA, bureaux d'études prestataires, ADEME, UDAP(ABF), CAUE, EPFGE, autres)

Chaque commune pourra mettre en place un comité technique dédié aux problématiques de son territoire. Le comité technique établit des propositions de projets pour le Comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1

Indicateur	Référence	Objectif

--	--	--

Orientation 2

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 3

Indicateur	Référence	Objectif

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nancy à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du tribunal administratif de Nancy

Signé à **xxxx** **le** **xxx**

Sommaire des annexes

Annexe 1

Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Vaucouleurs

Le secteur d'intervention opérationnel de la commune, dit « périmètre ORT » figure, de même que ses projets spatialisés, au sein de la cartographie suivante :



Commercy

Le secteur d'intervention opérationnel de la commune, dit « périmètre ORT » figure, de même que ses projets spatialisés, au sein de la cartographie suivante :



Annexe 2a - Plan d'actions de Vaucouleurs

Orientation opérationnelle	N° action	Intitulé de l'action	Maturité	Lancement de l'action	Fiche-action
Orientation stratégique 1 Faire de Vaucouleurs une ville agréable à vivre en aménageant des espaces publics, en favorisant un cadre de vie préservé, et en étant acteur de la transition énergétique					
Aménagements des espaces publics pour une mobilité apaisée et une ville plus verte	1.1.1	Requalification globale de la rue des Maroches	Engagée	2022-2023	
	1.1.2	Aménagement de la place Nany Laury - Accès à l'immeuble Habitat inclusif	Terminée	2021-2022	
	1.1.3	Aménagement routier et paysager de la rue du manège	En projet	2025	V1
	1.1.4	Rue Royer de Rebeval : sécurisation entrée de ville	Réflexion	2026	
	1.1.5	Favoriser les mobilités douces et apaiser les circulations dans le centre-bourg, en mettant place une étude par le Céréma sur les mobilités > Sensibilisation à la résilience territoriale	En projet	2023	
	1.1.6	Requalification globale de la rue Jeanne d'Arc : pacifier et réduire la chaussée de la rue Jeanne d'Arc	Réflexion	2026-2030	V24
	1.1.7	Réorganiser le stationnement dans le centre-bourg (étude CEREMA)	En projet	2023	
	1.1.8	Requalification des îlots rue des écuries	Engagée	2021	V2
	1.1.9	Réflexion pour la mise en place d'aménagements cyclables communaux en lien avec l'Eurovelo 19	Réflexion	2023-2026	
	1.1.10	Réflexion sur la piétonisation de la place de la Mairie en été, en concertation avec les commerçants (étude CEREMA)	En projet	2023	
	1.1.11	Amélioration de la liaison escaliers entre le secteur haut et le centre-ville	En projet	2024	
	1.1.12	développer les mobilités des déplacements pendulaires, loisirs et quotidiens	Réflexion	2023-2026	
	1.1.13	Adapter les aménagements urbains et utiliser les déplacements comme vecteur de qualité pour l'image de la commune (label « ami des aînés)	Réflexion	2023-2026	
un Cadre de vie préservé	1.2.1	Mise en place d'une Vidéoprotection	Engagé	2023	V3
	1.2.2	Rendre la ville plus propre et écoresponsable : actions CMJ, écoles	Réflexion	2023-2026	
	1.2.3	Cultiver le patrimoine paysager pour développer le territoire : action de végétalisation, de renaturation, îlot de fraîcheur : autour de la médiathèque, au sein des différents projets +parking Lyautey	En projet	2023-2026	
	1.2.4	Aménagement place Molière	En projet	2026 >	V25
	1.2.5	Aménagement de la place de Verdun	Réflexion	2026 >	V26

Une ville actrice de la Transition Ecologique et énergétique	1.2.6	Secteur Seiligman	Réflexion	2026	
	1.3.1	Rénovation thermique et extension du musée + modernisation de l'éclairage du musée	En projet	2025	V4
	1.3.2	protection du point de captage	Engagé	2023	V5
	1.3.3	Création d'un 2ème forage Eau potable	Engagé	2023	
	1.3.4	Travaux à la source et renouvellement des canalisations	Engagé	2023	
	1.3.5	2 ème tranche de modernisation de l'éclairage public	Engagée	2023	V6
	1.3.6	Récupération des eaux pluviales (opération intercommunale)	En projet	2023	V27
	1.3.7	Favoriser l'émergence d'un projet éolien et/ou photovoltaïque pour répondre au défi climatique	Réflexion	pdt Mandat	
	1.3.8	OPAH-RU	Engagée	2023-2028	V9
Orientation stratégique 2 : Maintenir et développer les services publics, équipements culturels et sportifs					
Soutien aux associations et à leurs bénévoles	2.1.1	Projet de maison des associations, bâtiment à énergie positive : - Réhabilitation de l'ancienne école maternelle Claude de Lisle en maison des associations - Réhabilitation de l'immeuble Berthelot en annexe maison des associations	Réflexion	2025	V7
	2.1.2	Soutien aux associations et à leurs bénévoles (fonctionnement) - Développement du Forum des associations - Marché de Noël, manifestations estivales. - Action pour faire obtenir une labellisation départementale pour les associations sport/nature	Engagée	2020-2026	V28
Consolider la fonction du pôle services de Vaucouleurs	2.2.1	Réhabilitation du stade Georges Noel pelouse et éclairage	En projet	2026	V8
	2.2.2	Réfection du complexe sportif Printania (cours de tennis, city stade, terrain basket): Réfection du terrain de tennis ; pose d'agrés ; réfection du terrain basket		2024	
	2.2.3	Création d'une médiathèque tiers-lieu au sein de l'îlot rue des Ecuries	En projet	2026 >	V29
Orientation stratégique 3 : Reconquérir le tissu urbain par une politique volontariste en matière d'habitat					
Améliorer les conditions d'habitat dans le centre-ville et lutter contre l'habitat dégradé et	3.1.1	Lancer une OPAH-RU sur le territoire de Vaucouleurs : Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH RU Centre Bourg et suivi animation	Engagée	2023-2028	V9
	3.1.2	Renforcer le cadre partenarial de la Lutte contre habitat Indigne en s'appuyant sur la future Opah-Ru et son opérateur			
	3.1.3	Développer l'intermédiation locative en s'appuyant sur le dispositif départemental, dans le cadre de l'Opah-ru			

vacant	3.1.4	Améliorer la communication relative aux fiches de signalement Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) auprès des occupants.				
	3.1.5	Développement d'un volet incitatif dans le cadre de l'OPAH RU				
	3.1.6	accompagner l'adaptation du bâti ancien aux usages des aînés (promotion des dispositifs d'accompagnement existants)				
	3.1.7	rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les bâtiments d'habitation et de service dans le centre bourg				
	3.1.8	Aérer les rues montantes, lutter contre la vacance et les marchands de sommeil :	Engagée	2023	V10	
	3.1.9	Dé-densification 8 rues montantes + (rue des pots et grand doyen) avec étude préalable				
	3.1.10	Intégrer un volet social à l'étude sur les rues montantes				
	3.1.11	Réhabilitation de l'îlot Jeanne d'Arc-Providence	Engagée	2027	V11	
	3.1.12	Assurer une veille foncière ciblée et stratégique en lien avec l'EPFGE	Réflexion		V 30	
	3.1.13	Assurer la maîtrise du foncier stratégique				
	3.1.14	Remobiliser le parc vacant doté d'un bon potentiel, en s'appuyant sur les travaux du conseil départemental				
	3.1.15	Urban Vitaliz				
	3.1.16	mettre en place une dynamique de modernisation du bâti ancien : opérations vitrine, desserrement du bâti... faire de la sobriété énergétique l'axe principal de la modernisation des immeubles (en cohérence avec la préservation du patrimoine bâti dans les secteurs concernés)- intégrer les éléments de l'étude CCI sur le commerce				
	Diversifier l'offre d'habitat	3.2.1	Mise en place d'un habitat inclusif pour les personnes âgées (AMI Habitat inclusif – résidence senior)	En projet	2024-2025	V12
		3.2.2	Réflexion sur le devenir de l'ancien presbytère > Réhabilitation ou vente à étudier	Réflexion		
		3.2.3	Création lotissement promenades 11 parcelles	En projet	2023	
3.2.4		Transformation d'une friche HLM en 2 parcelles à bâtir : Les prés	Engagé	2023	V13	
3.2.5		Transformation d'une 2ème friche HLM en 6 parcelles : voie romaine	En projet	2025		
Orientation stratégique 4 : Soutenir le commerce de proximité et favoriser le développement économique						
Conforter le tissu commercial en lien avec les commerçants	4.1.1	Création d'un restaurant suite à une étude et adossé à des gîtes Hotelerie	Engagée	2024	V14	
	4.1.2	Renforcement des liens avec les associations de commerçants, avec la CCI (fonctionnement)	Réflexion		V15	
	4.1.3	Elaborer une charte d'enseigne de manière concertée avec les commerçants.	Réflexion			

	4.1.4	Elaborer une réglementation des typologies commerciales du centre-bourg de manière concertée avec les commerçants	Réflexion		
	4.1.5	Activer le Droit de Prémption Urbain Commercial, en concertation avec les commerçants	Réflexion	2026	
	4.1.6	exempter d'AEC les commerces en cœur de ville (Inter-marché exempté voir si autres commerces	Réflexion		
	4.1.7	Parking Lyautey clinique vétérinaire	Engagé	2023	
	4.1.8	explorer les possibilités de développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire	Réflexion		
	4.1.9	réaliser un inventaire des zones d'activités économiques (l'ensemble de la CC)	Réflexion		
Reconquête des friches et mise en œuvre du ZAN	4.2.1.	Travail sur le devenir de friches commerciales et industrielles : Commerce Sophies'patio en lien avec l'OPAH RU	Réflexion		
	4.2.2	mettre en place la Taxe sur les Fiches Commerciales	Réflexion	2026>	
Orientation stratégique 5 : Faire du tourisme patrimonial un axe central de développement					
Préserver et valoriser le patrimoine johannique	5.1.1	Projet des coteaux johanniques > Création d'un Sentier pédagogique et touristique sur les coteaux johanniques	Engagée	2022	V16
	5.1.2	> Étude sentier du château à proximité des sites patrimoniaux johanniques (CEREMA)	En projet		
	5.1.3	> liaison piétonne escalier entre secteur haut et centre-ville	En projet	2024	
	5.1.4	Travaux sur les Monuments Historiques : chapelle castrale, Tour du prévôt, Mur tour des anglais, Porte de France	Engagée	22/24/26	V17
	5.1.5	Étude d'un PDA Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques, avant la création d'un SPR Site Patrimonial remarquable	En projet	2023	V18
	5.1.6	Etude sur la rénovation scénique du musée	reflexion	2026	
	5.1.7	Fêtes de Jeanne d'Arc : Faire de la commémoration des 600 ans du départ Jeanne d'Arc (2029) un levier pour la politique patrimoniale et touristique de la commune (projet en maturation) avec comme étape intermédiaire le centenaire de la chapelle castrale (2025)	Réflexion	2025 à 2029	V 19
Améliorer l'accueil touristique et renforcer la communication extérieure	5.2.1	Aménagement d'un point d'accueil touristique estival : Acquisition de l'immeuble Bataille et du terrain d'accès à la tour du roi	Engagée	2027	V 20
	5.2.2	Etude de valorisation de l'Eurovélo et des capacités d'hébergement touristiques induites	Réflexion		
	5.2.3	Candidature au label Petite cité de caractère	Engagée	2023	
	5.2.4	Déplacement de l'aire de camping-car et aire covoiturage et place lyautey	Engagée	2023	V 21
	5.2.5	Conforter la signalétique touristique et la stratégie territoriale d'ensemble > Appui à la réflexion pour l'aménagement de circuits pédestres autour de la butte historique > Création de balades urbaines dans le centre-bourg	Réflexion	2022-2026	

	5.2.6	présenter la Meuse comme un élément structurant du paysage, du tourisme et des loisirs du territoire	Réflexion		
Orientation stratégique 6 : Renforcer la communication pour faire connaître nos atouts					
Mieux communiquer, se faire connaître	6.1.1	Embauche d'un chargé de communication à 1/2 temps	Engagée	2022	v22
	6.1.2	Elaborer un plan de communication autour du projet de revitalisation > label "ami des aînés", aménagements seniors	Réflexion		
	6.1.3	Vers un label Petite cité de caractère	En projet	2023	
	6.1.4	Autres actions de communication avec conseil des sages et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) (numérique et traditionnelle)	Engagé		
	6.1.5	Développer une communication spécifique à destination des investisseurs et opérateurs fonciers/immobiliers	En projet		
	6.1.6	encourager la sobriété énergétique : > communiquer sur les dispositifs d'aide à la performance énergétique (presse, réunion publique...), exemplarité publique... > favoriser les aménagements de renaturation en ville	Engagé		
	6.1.7	communiquer sur les avantages d'être en ZRR (fiscalité et fonds RLA)	Réflexion		
Développer une ruralité connectée et faire de Vaucouleurs une ville engagée dans la transition numérique et en appui aux associations	6.2.1	Poursuite du développement des outils numériques et appropriation par la population (projet en maturation)	Réflexion		v 23
	6.2.2	Anticiper les nouvelles évolutions dans ce domaine	Réflexion		

Annexe 2b - Plan d'actions de Commercy

Orientation opérationnelle	N° action	Intitulé de l'action	Maturité 2023	Lancement de l'action	Fiche-action correspondante
Orientation 1 : Faire de Commercy une ville engagée dans la transition écologique, énergétique et numérique					
1.1 Assurer une gestion environnementale des espaces et des bâtiments publics et favoriser la biodiversité	1.1.1.	Amélioration énergétique du château (changement menuiseries et portes)	Engagée	2024/2025	C1
	1.1.2.	Amélioration énergétique du conservatoire de musique (changements huisseries) avec étude	En projet	2024/2025	C2
	1.1.3.1	Récupération des eaux pluviales sur les bâtiments communaux	Engagée	2023	C3
	1.1.3.2	Aménagement d'un captage sur la fontaine royale	Réflexion	2025	
	1.1.4.	Opération récupération des eaux pluviales par les habitants	Réflexion	2023-2024	C4
	1.1.5.	Rénovation de l'éclairage public - Campagne LED	Engagée	2023	C5
	1.1.6.	Développer les mobilités actives	Réflexion	2023-2026	C12
	1.1.7.	Favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement en ville en créant des îlots de fraîcheur (végétalisation, utilisation de matériaux drainants ...)	Réflexion	2023-2026	
1.2 Mettre la transition écologique au cœur d'actions éducatives et d'une citoyenneté active auprès des jeunes et de la population	1.2.1.	Réflexion sur la mise en place d'une journée de l'environnement et de l'eau (avec CMJ, lycée, collèges, écoles)	Réflexion	2023-2026	
1.3 Conforter les actions d'aide à la transition numérique	1.3.1.	Développement d'outils numériques	Engagée	2024	C6
	1.3.2.	Valoriser l'action du conseiller numérique, qui s'achève en octobre 2023 : s'appuyer sur la maison France service ?	Réflexion	2023/2024	
	1.3.3.	Faire connaître l'espace tiers lieu de la Maison Familiale Rurale	Engagée	2020-2026	
Orientation 2 : Embellir et pacifier les espaces publics, et favoriser les mobilités actives					
2.1 Apaiser les circulations automobiles en ville	2.1.0	Etude par cabinet iris	Terminée	2021	
	2.1.1.	Aménagements paysagers et sécurisés des entrées de ville : Route de Vignot, Route de Ligny, Route d'Euville (en section)	Engagée	2023	C7
	2.1.2.	Traitement des carrefours : Carrefour route d'Euville / RD 958, Route d'Euville (entrée de ville)	En projet	2023-2026	C8
	2.1.3	Aménagement de la place Charles de Gaulle : centralisation	En projet	2024-2026	C9

		des accès parking, carrefour Poterne-Foch, carrefour Foch-Coutotte			
	2.1.4	Aménagement routier et paysager de la rue de Lisle	Engagée	2023	C10
	2.1.5	Aménagement routier et paysager de la rue Porte au rupt	Engagée	2023	C11
	2.1.6	Zones de circulation apaisée (la ville à 30 km/h)	Réflexion	2023-2026	
	2.1.7.	Aménager l'aire de retournement Ecoquartier, pour éviter le trafic de shunt	Réflexion	2023-2026	
2.2 Favoriser les alternatives à la voiture individuelle et développer les modes doux	2.2.1.	Favoriser l'installation de bornes de rechargement électrique, en lien avec la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse)	Réflexion	2023-2026	
	2.2.2.	Optimisation des stationnements sur la Place du Fer à Cheval	Réflexion	2023-2026	
	2.2.3.	Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons : accès au complexe nautique, liaison avec le Parc d'activités du Seugnon, accès aux établissements scolaires, franchissement du canal de l'Est Mise aux normes des traversées piétonnes	Réflexion	2023-2026	C12
	2.2.4.	Inciter au covoiturage	Réflexion	2023-2026	
	2.2.5	Acquérir un camion électrique	Engagée	2022	
	2.2.6	Vigilance sur le maintien d'une offre de transport ferroviaire de qualité. (ligne TER, Bar-le-Duc/Nancy, navette TGV, et ligne Bar le Duc Metz via Lérrouville) > participer aux comités régionaux des services de transport GE (COREST)	Engagée	2023-2026	
Orientation 3 : Consolider la fonction de pôle de services de Commercy					
3.1 Mettre à niveau les équipements et les services	3.1.1	Rénovation complète de la salle des Roises	Réflexion	2026	C13
	3.1.2.	Transfert de l'épicerie sociale dans des locaux fonctionnels	En projet	2024	C13b
	3.1.3.	Accompagnement d'un projet de structure d'hébergement jeunes (FJT) par la structure associative MFR Etude hebergement	Engagée	2023	C14
	3.1.4.	Étude de destination prieuré de Breuil / Aménagement d'une aire de jeux jardin de Breuil (sous réserve de l'étude de destination)	Engagée	2023	C15
	3.1.5.	Étude de destination site Monplaisir avec Région (propriétaire) suite au transfert de l'internat du lycée ? > foncier stratégique - friche ?	Réflexion	2023	C16
	3.1.6.	Vidéoprotection 2e tranche	En projet	2024	C16 bis
3.2 Développer l'accès aux soins	3.2.1.	Participation active au sein du comité local de santé (territoire intercommunal)	Engagée	2020-2026	C17
	3.2.2.	Mise en place d'une communauté professionnelle territoriale de santé	Engagée	2020-2026	
	3.2.3.	Favoriser le développement du centre hospitalier de Commercy, et être vigilant sur le maintien de l'offre de santé existante	Engagée	2020-2026	

	3.2.4.	Réflexion sur la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire	Réflexion	2020-2026	
3.3 Consolidation du pôle emploi et de la mission locale.	3.3.1.	Favoriser les actions de type Initiative Territoriale pour l'Emploi	Engagée	2020-2026	
	3.3.2.	Réflexion sur l'évolution du centre Aéro composite vers un centre matériaux composites	Engagée	2020-2026	
	3.3.2.	Consolidation d'un club d'entreprise	Réflexion	2023-2026	
	3.3.2.	Réflexion sur les enjeux du télétravail et levier potentiel d'accroissement de la population par l'accueil de salariés : Lancer une étude d'opportunité	Réflexion	2024	C18
Orientation 4 : Requalifier la fonction résidentielle du centre-ville					
4.1 : Améliorer les conditions d'habitat dans le centre-ville et lutter contre l'habitat dégradé et vacant	4.1.1	Etude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU (2022) et suivi-animation d'une OPAH RU	Engagée	2022-2027	C19
4.2 Mobiliser des outils coercitifs	4.2.1	Opération de Restauration Immobilière (ORI) : Fin de la 1ère phase ORI et Lancement d'une 2ème phase ORI	Engagée	2022	
	4.2.2	Installation pour 3 ans d'un périmètre de permis de louer sur 2 zones.	Engagée	2022	
4.3 : Diversifier l'offre d'habitat	4.3.1	Terminer la 1ère tranche de l'éco-quartier et réflexion sur la vocation de la 2ème tranche	Engagée	2023-2026	
	4.3.2	Fournir une offre classique : lotissement des remises	En projet	2026	C20
	4.3.3	Renforcer la communication extérieure sur les atouts de Commercy pour augmenter la population (collectivité à taille humaine)	Réflexion	2023-2026	
Orientation 5 : Consolider les fonctions économiques du centre-ville					
5.1 : Développement d'une offre commerciale de qualité en lien avec les professionnels	5.1.1	Encourager l'accueil de nouveaux commerçants/artisans/services en centre-ville > convention avec la CCI	Engagée	2023	C21
	5.1.2	Faciliter le fonctionnement des activités commerciales/artisanales/services du centre-ville	En projet	2023	
	5.1.3	Accompagnement des artisans et commerçants vers une transition numérique	En projet	2023	
	5.1.4	Développer le Marché du lundi matin et son lien social dans le cadre de l'aménagement de la place Charles de gaulle	En projet	2023	
	5.1.5	Développer les circuits courts, soutien à un marché de producteurs le mercredi en fin d'après-midi à partir d'octobre 2022	Engagée	2022	
5.2 Recensement et éradication de friches urbaines	5.2.1.	Suppression de la friche commerciale Bragui en lien avec EPFGE	Engagée	2022	C22
	5.2.2.	Recensement d'autres friches (forges, ancien silo rue de la forge)	Réflexion	2023-2026	
Orientation 6 : Poursuivre et amplifier le développement culturel, touristique et artistique de Commercy					

6.1 Soutenir les associations loisirs culture sport et solidarité, et les animations structurantes	6.1.1.	Conforter l'Office Municipal d'Animation : Animation et cinéma	Engagée	2020-2026	
	6.1.2.	Diversifier l'activité dans la salle de cinéma	Réflexion	2023-2026	
	6.1.3.	Conforter les animations du pôle culturel et associatif (Été chez Stan, forum des associations, Stan fête sa madeleine, cycle des expositions, festival bord de scène)	Engagée	2020-2026	C23
	6.1.4.	Réflexion sur les sites culturels (musée, conservatoire, prieuré Breuil, bibliothèque)	Réflexion	2024	
	6.1.5.	Réflexion sur l'avenir du bénévolat dans les associations, dont les structures sont gérées par les bénévoles (notamment associations ADMR, ILCG)	Réflexion	2023-2026	C24
	6.1.6.	Favoriser la mutualisation des ressources humaines entre associations sur des événements majeurs	Réflexion	2023-2026	
	6.1.7.	Démolition de l'ancienne piscine et aménagement d'équipements sports-loisirs	En projet	2024-2025	C25
	6.1.8.	Développer la coopération dans le cadre du jumelage avec la commune de Hockenheim	Réflexion	2023-2026	
6.2 Faire du tourisme un axe central de développement	6.2.1.	Réflexion sur le développement touristique et sur la gouvernance de l'Office de Tourisme avec la Communauté de communes	Réflexion	2023-2026	C26
	6.2.2.	Valoriser le patrimoine historique et la madeleine : Poursuivre le développement de l'événement « Stan fête la madeleine »	Engagée	2020-2026	
	6.2.3.	Développement de la communication touristique	Réflexion	2023-2026	
	6.2.4.	Poursuite des actions dans le cadre du réseau « Les 100 plus beaux détours de France. » et être acteur du réseau régional (Audit /4ans).	Engagée	2020-2026	
	6.2.5.	Valorisation de l'aire de camping-car et de la halte fluviale	Réflexion	2023-2026	
	6.2.6.	S'inscrire dans la politique régionale de développement des voies fluviales (voie verte)	Réflexion	2023-2026	
	6.2.7.	Développement des sentiers de randonnées avec les associations supports et la codecom	Engagée	2023-2026	

Annexe 3a - Maquette financière Année 2023 Vaucouleurs

Annexe 3b - Maquette financière Année 2023 Commercy

Annexe 4a Projection 2023 à 2026 Vaucouleurs

Annexe 4b Projection 2023 à 2026 Commercy